

Proville Infos

Février 2018 - N° 56

Bulletin municipal de la commune de Proville

Edito

www.proville.fr



Chères Provilloises, chers Provillois,

En janvier 2014, la majorité municipale (« Proville Passionnément »), à qui vous avez, une fois encore réitéré votre confiance, vous a présenté un **programme de mandature** ayant valeur de **contrat**.

Evidemment ce programme avait été **établi** en fonction des **réalités du moment** et des **perspectives**, soit **connues**, soit, à bon droit, **envisageables**.

C'est ainsi que nul ne pouvait **prévoir** l'importance des **mesures financières extrêmes** qu'allait prendre le gouvernement Valls, **nommé après les élections municipales**, pas plus que celles, du même type, impulsées par le président Macron.

Les **conséquences** de toutes ces coupes claires, qui ont affecté lourdement les budgets de la plupart des communes, ne pouvaient, évidemment, qu'être **négatives**.

Aussi, **nombre de projets** déclinés, avec raison, au début de l'année 2014 ne sont **plus**, actuellement, **financièrement réalisables** et ce d'autant plus que l'Etat a imposé aux communes des charges **supplémentaires onéreuses** telles, par exemple, la mise aux normes des bâtiments publics s'agissant de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

A **mi-mandat**, il paraît tout à fait légitime de rendre compte de :

- Ce qui a été fait depuis 2014 et ce qui sera fait d'ici la fin du mandat, à partir du programme,
- Ce qui ne pourra pas être fait, en particulier pour les raisons exposées ci-avant,
- Ce qui a été fait en plus du programme.

C'est à cet exercice auquel nous nous sommes livrés dans les pages qui suivent, et ce dans le souci de **clarté** et de **vérité** qui anime les élus auxquels vous faites confiance depuis plus de 20 ans preuve, s'il en était besoin, qu'ils ne vous ont pas déçus.

Votre Maire
Daniel DELWARDE

Cordialement



Proville Nature et

Dynamisme



• POINT D'ÉTAPES «FINANCES» à mi-mandat

Jean-Michel DOLACINSKI
Adjoint aux finances
au développement
économique et
au restaurant scolaire

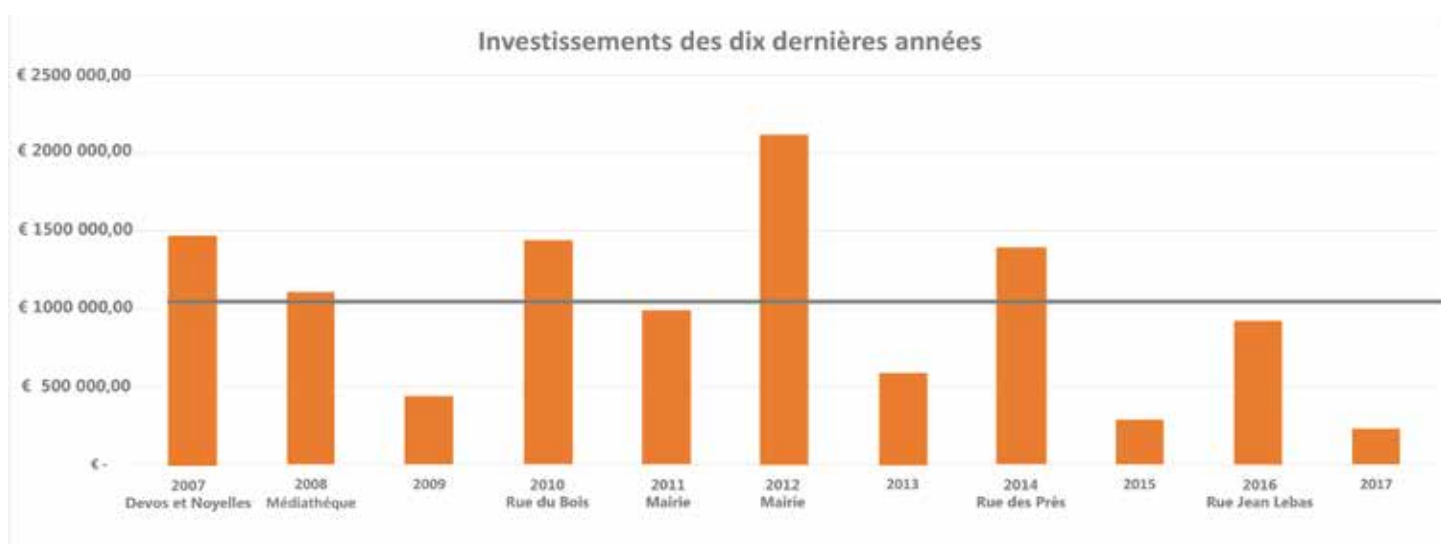
Malgré une baisse des dotations d'Etat de plus de 500 000 € entre 2013 et 2017,

Malgré les charges supplémentaires supportées par la commune en matière notamment de rythmes scolaires et de travaux d'accessibilité (personnes à mobilité réduite),

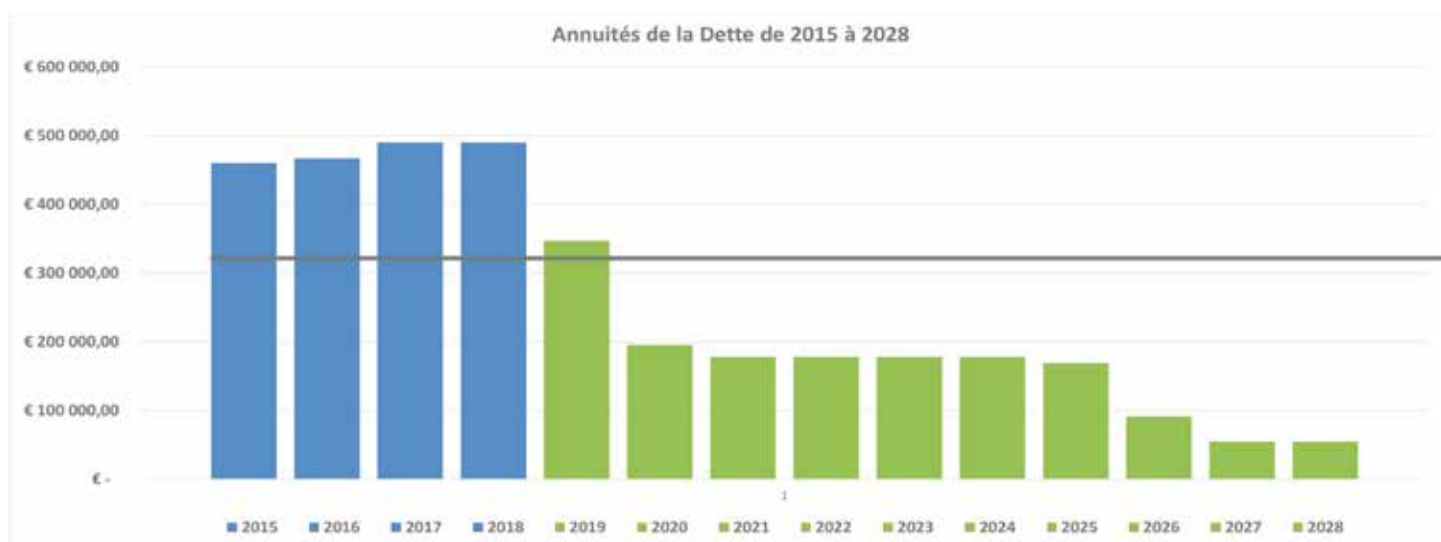
La commune est parvenue à respecter sa feuille de route du début de mi-mandat.

- L'équilibre du budget de fonctionnement a été assuré tout en maintenant un niveau de services rendus à la population d'une qualité satisfaisante, permettant même, à la marge, de dégager de l'autofinancement à affecter à l'investissement.
- Les taux d'imposition des impôts locaux relevant de la commune ont été maintenus. Rappelons que ces taux n'ont pas connu d'augmentation depuis 2006.

Maintien, en dépit d'un contexte défavorable, d'un niveau d'investissement ambitieux, même si nécessairement et relativement ralenti.



Sans que le taux d'endettement s'envole et que les annuités augmentent considérablement.



Dès 2019, les annuités de remboursement de la dette vont significativement s'infléchir à la baisse, permettant de dégager de nouvelles marges de manœuvre et nous rendant raisonnablement optimistes pour la suite du mandat comme pour l'avenir.

• DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Contrairement aux précédents mandats, la zone commerciale ne s'est pas développée au cours des trois dernières années et ce malgré l'intérêt de plusieurs enseignes qui attendent une reprise économique fiable pour investir.

Ainsi, tant l'espace ludique que la venue d'une belle enseigne de bricolage sont des projets qui restent en perspective et qui font l'objet de contacts réguliers.

La communauté d'agglomération de Cambrai, malgré plusieurs scénarios définis de longue date, ne se décide toujours pas à installer sur cette zone commerciale une signalétique digne de ce nom pas plus qu'elle n'envisage d'y terminer les travaux de réhabilitation de la voirie qui lui incombent ; une voirie dont elle va d'ailleurs devenir propriétaire cette année.

Quelques bonnes nouvelles cependant, au-delà des changements de propriétaires (et de la redynamisation) de la boulangerie, de la supérette et du café «du centre», la commune a bénéficié de l'installation de LIDL (avenue de Paris), comme d'un « petit marché » le dimanche matin et de l'arrivée d'une couturière qui rend bien des services à nos concitoyens.



CITOYENNETÉ - MUTUALISATION

Conseiller délégué
à la sécurité

• Ce qui a été fait ou qui sera fait avec certitude

- Point rencontre dévolu au co-voiturage
- Création de commissions extra-municipales, et d'un conseil des sages permettant au plus grand nombre d'intervenir dans les affaires de la commune
- Evaluation du dispositif «voisins vigilants»
- Installation d'un radar pédagogique à



l'entrée de la commune (rue de Noyelles) en collaboration avec le Conseil départemental

• Ce qui a dû être abandonné ou reporté

- Le remplacement de véhicules légers à moteur diesel ou essence par des véhicules électriques et ce dans la mesure où nous n'avons pas dû, à ce jour, changer de véhicule
- Le renforcement de la mutualisation des



moyens avec d'autres communes à défaut d'intérêt manifeste de celles-ci

• Ce qui ne figurait pas au programme et qui a été réalisé

- Formation aux gestes de premiers secours pour une vingtaine de personnes (assurée par des pompiers)





Philippe PARENT
Conseiller délégué
aux travaux

TRAVAUX

• Ce qui a été fait ou qui sera fait avec certitude

- Réhabilitation totale de la rue Jean Lebas et du bas de la rue Gabriel Péri
- Renforcement du réseau unitaire (eau de pluie-assainissement) de la rue Gabriel Péri
- Remise à neuf de trottoirs dans les résidences GMF
- Acquisition du terrain qui accueillera le nouveau cimetière et réalisation des places de stationnement dédiées
- Rénovation de l'installation électrique comme de l'éclairage de l'église
- Intérieur de l'église qui va être partiellement repeint
- Remise aux normes des bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite
- Signalétique publique améliorée fin 2018 début 2019



• Ce qui a dû être abandonné ou reporté

- Rien

• Ce qui ne figurait pas au programme et qui a été réalisé

- Rien

CADRE DE VIE et URBANISME



Thérèse WARGNIES
Adjointe à l'urbanisme
au cadre de vie et au
développement
numérique



• Ce qui a été fait ou qui sera fait avec certitude

- Remplacement des plantations dans la commune
- Aménagement du rond-point de la voie d'Hermenne
- Installation de poubelles destinées à recueillir les déjections canines
- Mise en place du plan zéro produit phytosanitaire après une formation adaptée dont ont bénéficié les agents municipaux
- Avec l'aide des jardins familiaux ont été organisés des ateliers de jardinage (près de la crèche) qui ont permis aux enfants de découvrir cette activité naturelle
- Réalisation de la « Résidence du 7 janvier 2015 », située en haut de la rue de Noyelles (NOREVIE) se composant actuellement de : 32 logements locatifs, 12 lots libres
- En remplacement de la ZAC (zone d'aménagement concertée) qui sera édifée dans les prochaines années (procédure lancée), acquisition d'un terrain en vue de sa revente (plus-value) à un promoteur institu-

tionnel et construction de 75 logements de qualité (lots libres – logements en accession à la propriété – logements en location). Permis d'aménager déposé

- Aménagement d'un « jardin du souvenir » dans le vieux cimetière qui a été réaménagé
- Installation de la fibre optique en 2018 avec premiers clients raccordés en 2019

• Ce qui n'a pas été fait

- Chantier loisir pendant les vacances scolaires permettant à des adolescents de participer à des travaux d'aménagement



des espaces naturels. Cette activité sera proposée dans le cadre des centres de loisirs sans hébergement

• Ce qui ne figurait pas au programme et qui a été réalisé

- Ensemble cinéraire au cimetière composé de 10 cavurnes et de 12 places dans le colombarium



ENVIRONNEMENT



Daniel WOUTISSETH
Conseiller délégué
Réserve Naturelle Régionale de l'Escaut rivière
Canal de Saint-Quentin
Toutes problématiques liées à l'eau



• Ce qui a été fait ou qui sera fait avec certitude

- Avec l'aide de la Région et du Conservatoire des Sites, le bois Chenu (réserve naturelle régionale) et sa zone humide ont continué à être protégés au mieux et ce sous le contrôle du comité de pilotage composé de professionnels, de Provillois et de dirigeants de la société de chasse au bois
- La digue du canal a été réaménagée afin que puissent s'y rencontrer au mieux les piétons et les véhicules
- Des animations et des sorties découverte de la faune et de la flore ont été organisées chaque année
- Une passerelle située sur le chemin longeant la rivière à travers bois sera changée au cours de l'année 2018
- Les embâcles qui encombrant régulièrement la rivière Escaut, et dont auraient dû se charger les propriétaires des berges, font l'objet d'opérations de dégagement par le personnel municipal



• Ce qui a dû être abandonné ou reporté

- La maison du patrimoine naturel et historique, faute de moyens financiers (acquisition-animation)

• Ce qui ne figurait pas au programme et qui a été réalisé

- Rien





Capucine TIMAL
Adjointe à la jeunesse et aux
centres aérés et à la citoyenneté

JEUNESSE - ECOLE



Jean-Luc VALEIN
Adjoint à la culture
et aux écoles



• Ce qui a été fait ou qui sera fait avec certitude

ECOLE

- Mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- Projet éducatif territorial (PEDT) validé par le Préfet en 2015 (« de la crèche à la majorité », le lieu d'accueil pour les ados étant actuellement en cours d'expérimentation)

DIVERS

- Création d'un coupon sport permettant aux personnes les plus défavorisées d'accéder à toutes les associations
- Possibilité de pratiquer l'art du cerf-volant comme l'aéromodélisme sur le terrain annexe (ouvert à tous) du stade Jean Vincent
- Mise en place de la Web TV junior - ayant fonctionné deux ans jusqu'au départ de l'animateur – qui est actuellement en sommeil, dans l'attente d'une prise en charge par les ados du lieu d'accueil adapté qui pourraient bénéficier des précieux conseils du « Club informatique et vidéo ».



• Ce qui a dû être abandonné ou reporté

ECOLE

- Les travaux d'isolation phonique et thermique comme le réaménagement de la cour de récréation (raisons financières évoquées ci-avant)
Cependant, suite au transfert de la maternelle vers le bâtiment de « l'élémentaire », une cour spécifique a été aménagée tout comme son accès extérieur
- Le cursus « pass nature » comme le pôle référence « sciences de la vie » sont abandonnés suite à la mutation de l'Inspectrice de secteur en charge de l'accompagnement en sciences
- L'espace numérique de travail (ENT) qui n'est, aujourd'hui, plus de compétence communale
- La classe de neige (raisons financières évoquées ci-avant)

DIVERS

- Après enquête, il a été décidé de renoncer (au moins provisoirement) à l'installation d'un skate park compte tenu du faible nombre d'enfants qui ont manifesté de l'intérêt pour une telle réalisation



• Ce qui ne figurait pas au programme et qui a été réalisé

ECOLE

- Rénovation complète des toilettes comme des classes du rez-de-chaussée avec création d'un dortoir, d'une tisanerie et d'une salle de motricité (nouvelle maternelle)
- Dotation d'un équipement informatique mobile mutualisable (vidéoprojecteurs + 15 tablettes + ordinateur portable) à l'école élémentaire
- Dotation d'un ordinateur portable et d'un vidéoprojecteur pour la maternelle

DIVERS

- Organisation d'une « chasse aux œufs » pour les enfants sur le site du « béguinage »
- Nouvelles activités périscolaires (jusqu'à 14 ateliers différents)



CULTURE

• Ce qui a été fait ou qui sera fait avec certitude

- Poursuite de la programmation culturelle et mise en place de plusieurs partenariats (Club photo, Assoskor, Jardins familiaux, Centre régional de la photographie, Médiathèque départementale du Nord, Médiathèque d'Agglomération de Cambrai)
- Ouverture nocturne de la médiathèque le vendredi
- Mise en place d'ateliers familiaux (aide pour la rédaction d'un CV, stages divers, interventions de spécialistes) sauf pour l'aide aux devoirs



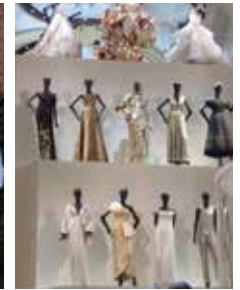
• Ce qui a dû être abandonné ou reporté

- Rien



• Ce qui ne figurait pas au programme et qui a été réalisé

- Modernisation du système informatique de la médiathèque



AFFAIRES SOCIALES



Annie FRERE
Adjointe à l'action sociale
et aux Aînés

• Ce qui a été fait ou qui sera fait avec certitude

AU-DELA DE L'AIDE JOURNALIERE ACCORDÉE AUX PERSONNES EN DIFFICULTÉ

- Mise en place du chèque d'accompagnement interservice qui permet d'aider les familles en situation de précarité
- Réalisation d'une séance de remise à niveau au Code de la route pour les Aînés
- Poursuite du repas de printemps et du cadeau de fin d'année au bénéfice de nos Aînés

• Ce qui a dû être abandonné ou reporté

- Rien

• Ce qui ne figurait pas au programme et qui a été réalisé

- Organisation de la « semaine bleue » et d'une séance de « gym cérébrale » à destination des Aînés comme d'un goûter dansant, avec l'aide de l'association de la « Rose des Vents » de Provillie
- Participation à l'opération « Octobre Rose » contre le cancer du sein
- Mise en place du groupe des « tricoteuses » à la médiathèque et des rencontres des voisins avec les résidents de la « Roselière »





ASSOCIATIONS FÊTES ET CÉRÉMONIES

Guy COQUELLE
Adjoint aux associations
et à la communication



Yves LEGRAND
Conseiller délégué
aux cérémonies

• Ce qui a été fait ou qui sera fait avec certitude

- Maintien de l'aide et du soutien aux associations (création de trois nouvelles structures)
- Création d'un guichet unique d'aide aux associations dénommé AGORASSO permettant de bénéficier une fois l'an d'un kit communication (affiches, flyers, parution « à la une » du site internet de la commune, fléchage de l'évènement, information auprès des médias locaux)
- Réunion des différents dirigeants aux fins d'organiser tous les évènements et l'utilisation des différentes salles municipales
- Création d'un terrain de pétanque
- Commémoration de la bataille de Cambrai
- Hommage au régiment de Canadiens dé-

cimé lors de la bataille de Cambrai

- Commémoration à venir de l'armistice de 1918
- Hommage aux jeunes Provillois morts pour la France entre 1914 et 1918 en collaboration avec l'association « Généaproville »
- Acquisition d'un terrain abritant une casemate allemande en vue de l'intégrer au circuit de la mémoire

• Ce qui n'a pu être fait totalement

- La mise à disposition d'un personnel à une association regroupant les Aînés.

En fait, si cette association existe bien, son activité limitée essentiellement aux jeux de cartes ne requiert pas l'aide d'un animateur

• Ce qui ne figurait pas au programme et qui a été réalisé

- L'organisation dans le cadre des manifestations du 14 juillet, de « Proville les bains » avec l'aide de plusieurs associations. Dès 2018 des jeunes musiciens de la commune pourront se produire en bénéficiant des infrastructures scéniques (son et lumière) nécessaires
- Les décorations de Noël avec le concept de la forêt magique (sapin géant - illuminations - pégases)



• CONCLUSION

Le contrat passé entre ceux à qui vous avez confié la direction de la commune et les Provillois a déjà été, en grande partie, respecté.

Pour autant des réalisations non prévues sont venues renforcer l'action de la municipalité.

Nous nous efforcerons de continuer à travailler avec la même détermination, la même pugnacité et la même passion au cours des deux années qui viennent pour que « Vivent Proville et les Provillois ».